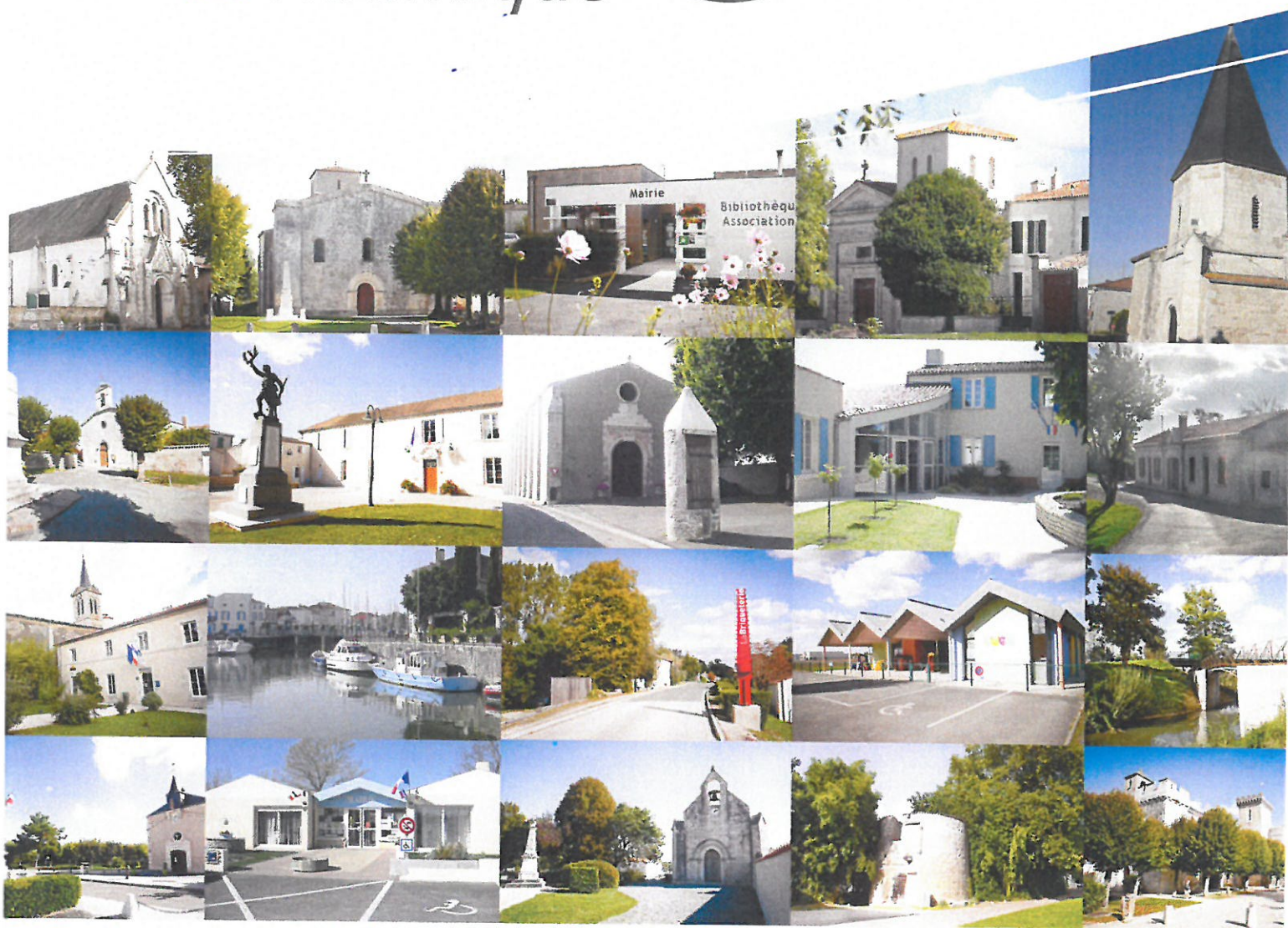




Andilly-les-Marais • Angliers • Benon • Charron • Courçon d'Aunis • Cram-Chaban • Ferrières
• La Grève-sur-Mignon • La Laigne • La Ronde • Le Gué d'Alléré • Longèves • Marans • Nuaillé d'Aunis •
St-Ouen d'Aunis • St-Jean de Liversay • St-Cyr-du-Doret • St-Sauveur d'Aunis • Taugon • Villedoux

PAGE 2
Aunis Atlantique,
notre nouvelle
intercommunalité

PAGE 3
Le Président
et les 7
Vice-présidents

PAGES 4,5
1 territoire,
20 communes

PAGES 6,7
Nos services
& commissions

PAGE 8
Municipales
2014 :
nouveaux modes
de scrutin

édito

Depuis le 1^{er} janvier 2014, votre nouvelle Communauté de Communes est née !

La Communauté de Communes « Aunis Atlantique » est le produit de la fusion des CdC du Pays Marandais et du Canton de Courçon.

Riche de ses 20 communes et de leur diversité, cette nouvelle collectivité propose à l'ensemble des habitants du territoire des services mutualisés.

Elle s'est en effet munie de compétences élargies :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace communautaire** : Elaboration de documents de planification (SCOT, ZAC, ZAI, PLU), urbanisme (instruction du droit des sols).
- **Développement économique et Tourisme** : aménagement et développement des zones d'activités, revitalisation du commerce, création et gestion d'immobilier d'entreprise, soutien et développement des activités agricoles, soutien au développement touristique, réalisation et gestion d'équipements touristiques.

COMPETENCES OPTIONNELLES

- **Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire.**
- **Politique de logement social et cadre de vie** : amélioration de l'habitat (logement social, logements en faveur des personnes défavorisées et en situation de handicap), contribution à la valorisation des digues littorales, du canal Marans-La Rochelle, gestion et entretien d'espaces naturels, sensibilisation à l'environnement, maîtrise des énergies et biodiversité, collecte des déchets ménagers.
- **Développement et aménagement des espaces sportifs et culturels de l'espace communautaire** : gymnases de Marans et Courçon d'Aunis, base nautique de Marans.
- **Développement culturel et activités sportives** : animation culturelle et sportive (école des sports), organisation de manifestations (programmation culturelle annuelle), soutien à l'enseignement musical, au réseau de lecture publique.

COMPETENCES FACULTATIVES

- **Action sociale, petite enfance, enfance, jeunesse** : gestion des multi-accueils d'Andilly-les-Marais, Marans, Ferrières et St-Jean de Liversay ainsi que de leurs Relais Assistantes Maternelles, Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, Coordination du Projet Educatif Local (PEL), soutien aux accueils de loisirs intercommunaux, animation jeunesse, soutien aux classes d'enseignement spécialisés (CLIS) et au Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED), soutien au centres sociaux intercommunaux, création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale, actions collectives en faveur de l'emploi et de l'insertion.
- **Aménagement, gestion et entretien d'aire d'accueil pour les gens du voyage.**
- **Contingent Incendie.**

Vous trouverez dans ce premier bulletin territorial toutes les informations pratiques liées à nos services.

Par ailleurs aura lieu au mois de mars le premier rendez-vous de l'intercommunalité avec le suffrage universel direct : retrouvez toutes nos informations sur les changements de mode de scrutin en page 8.

Bonne lecture !

Le Président et les 7 Vice-présidents



PRÉSIDENT
M. Jean-Pierre SERVANT



**ENVIRONNEMENT -
DEVELOPPEMENT DURABLE**

M. Bernard FERRIER



**ACTION SOCIALE - ENFANCE -
JEUNESSE**

M. Denis PETIT



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Roland GALLIAN



FINANCES

M. Patrick BLANCHARD



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

M. Bernard BESSON



SPORT & CULTURE

Mme Valérie AMY-MOÏE



TOURISME

M. Guy JOUINOT



**OCEAN
ATLANTIQUE**

La Rochelle



1 Territoire

20 communes remarquables

MARANS

Maire : Bernard FERRIER



Nbre habitants : 4 689
Superficie : 8 250 ha

NUAILLE D'AUNIS

Maire : Christiane COCARD



Nbre habitants : 1 129
Superficie : 1 647 ha

St-JEAN DE LIVERSAY

Maire : Denis PETIT



Nbre habitants : 2 537
Superficie : 4 142 ha

TAUGON

Maire : Catherine GANNE



Nbre habitants : 846
Superficie : 1 590 ha

CHARRON

Maire : Jérémy BOISSEAU



Nbre habitants : 1 921
Superficie : 3 754 ha

ANDILLY-LES-MARAIS

Maire : Maurice DEBÈGUE



Nbre habitants : 1 999
Superficie : 2 863 ha

VILLEDOUX

Maire : Roland PINEAU



Nbre habitants : 1 677
Superficie : 1 584 ha

St-OUEN D'AUNIS

Maire : Valérie AMY-MOIE



Nbre habitants : 1 263
Superficie : 870 ha

LONGEVES

Maire : Patrick BLANCHARD



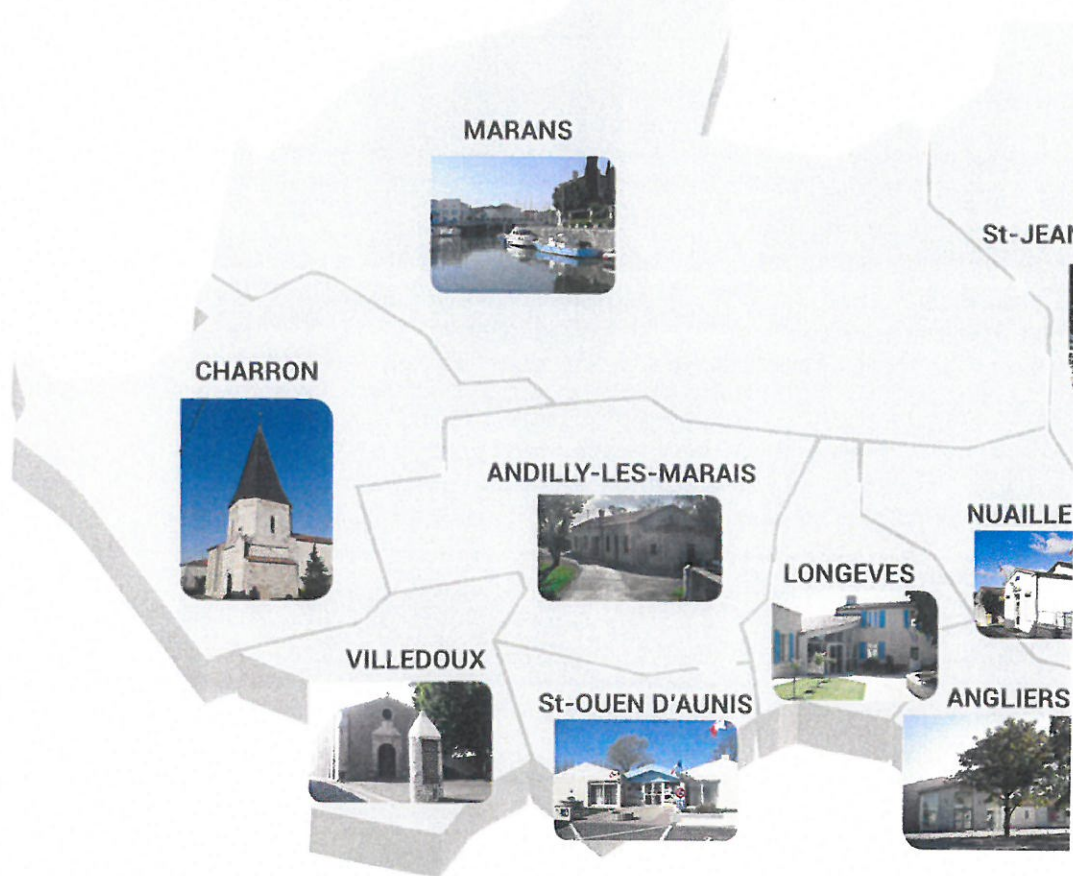
Nbre habitants : 846
Superficie : 1 250 ha

ANGLIERS

Maire : Didier TAUPIN



Nbre habitants : 843
Superficie : 1 074 ha



St-SAUVEUR D'AUNIS
Maire : François BROSSARD



Nbre habitants : 1 657
Superficie : 1 966 ha

LA RONDE
Maire : Jean-Pierre SERVANT



Nbre habitants : 1090
Superficie : 2079 ha

St-CYR-DU-DORET
Maire : Thierry CEBRAND



Nbre habitants : 598
Superficie : 1708 ha

LA GREVE-SUR-MIGNON
Maire : Roland GALLIAN



Nbre habitants : 515
Superficie : 1148 ha

CRAM-CHABAN
Maire : Adélaïde RENAUD



Nbre habitants : 630
Superficie : 1680 ha

LA LAIGNE
Maire : J-F WACRENIER



Nbre habitants : 411
Superficie : 406 ha

FERRIERES
Maire : Bernard BESSON



Nbre habitants : 798
Superficie : 759 ha

LE GUE D'ALLERE
Maire : Jean-François CRETET



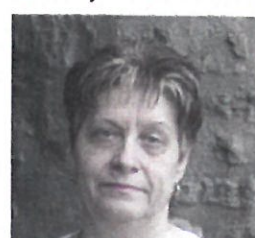
Nbre habitants : 683
Superficie : 770 ha

COURÇON D'AUNIS
Maire : Bernard DRAPPEAU



Nbre habitants : 1 708
Superficie : 1911 ha

BENON
Maire : Sylvie ROCHETEAU



Nbre habitants : 1 203
Superficie : 4 500 ha

TAUGON

LA RONDE

St-SAUVEUR D'AUNIS

St-CYR
DU-DORET

LA GREVE
SUR MIGNON

CRAM-CHABAN

COURÇON D'AUNIS

BENON

FERRIERES

LE GUE D'ALLERE

A qui s'adresser ?

Nos Services

Au siège de la CDC
3 rue du 26 septembre 1944
BP 30004
Saint Sauveur d'Aunis

05 46 01 63 73
contact@aunisatlantique.fr

Direction Générale des Services
Raphaël Chemin

Direction Générale Adjointe
Jean-Louis Berthé

Administration générale
Gaëlle Hellegouars

Comptabilité
Valérie Gauffenic / Maryse Arnault

Ressources Humaines
Caroline Berthelot-Garsault

Pôle technique
Christophe Turpaud / Sébastien Maire /
Sandrine Chapelet

Antenne de Marans
113 route de La Rochelle
17230 Marans

05 46 68 92 93
contact@aunisatlantique.fr

Urbanisme
Aurélie Martin / Elise Legris

Communication, Affaires Culturelles et Sportives
Caroline Grand / Olivia Paltrier

Animateurs sportifs
Adeline Fonteneau / Jean-Michel Marquet /
Gaëtan Berten

Aménagement et préservation du patrimoine
Benjamin Boudaud

Développement économique
Claudine Drabik / Elise Cougoule

Pôle Enfance Ferrières - St Jean de Liversay
Gilda Patra-Brothé
rue de la Juillerie - 17170 Ferrières

05 46 67 73 56
pointinfoferrières@aunisatlantique.fr

Pôle Enfance Andilly - Marans
Laurence Spinner
4 rue des Sports - 17230 Andilly

05 46 66 30 88
pointinfoandilly@aunisatlantique.fr

Pôle Nature du Marais Poitevin
12 bis rue des Hérons, 17170 Taugon

Accueil : 05 46 56 34 46
contactpolenature@aunisatlantique.fr

Pôle Nature, Environnement, développement durable, équipements touristiques
Carole Chassagnoux / Cyril Braud



Les différentes commissions*

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE : M. Bernard Ferrier

M. Maurice DEBEGUE
M. Jérémy BOISSEAU
M. Jean-François CRETET
M. Jean-Marie BODIN
M. Jean-Michel MINGOT

M. Loïc PETIT
M. Philippe NEAU
Mme Sylvie VIVIER
M. François BROSSARD

ACTION SOCIALE - ENFANCE - JEUNESSE : M. Denis PETIT

Mme Nelly DAVONNEAU
Mme Sylvie ROCHETEAU
Mme Martine BOUTET
M. Bernard DRAPPEAU
M. Yvon DAVID
Mme Christine FERRIER
Mme Annie RAVARD
Mme Christiane COCARD

Mme Nathalie BOUTILLIER
Mme Josianne SUIRE
Mme Sylvie VIVIER
Mme Tatiana DION
M. François BROSSARD
Mme Catherine GANNE
M. Roland PINEAU

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : M. Roland GALLIAN

M. Maurice DEBEGUE
Mme Nelly DAVONNEAU
M. Jean-Claude RALLU
M. Jérémy BOISSEAU
M. Jean-François CRETET

Mme Sylvie VIVIER
M. François BROSSARD
M. Jean-Jacques PLINET
M. François VENDITTOZZI

FINANCES : M. Patrick BLANCHARD

M. Maurice DEBEGUE
M. Jean-Philippe COLAS
Mme Martine BOUTET
Mme Adélaïde RENAUD

Mme Christine FERRIER
M. Jean-Marie BODIN
M. François BROSSARD
M. François VENDITTOZZI

AMENAGEMENT DE L'ESPACE : M. Bernard BESSON

M. Jean-Claude RALLU
Mme Sylvie ROCHETEAU
M. Jérémy BOISSEAU
M. Jean GUILLOUX

M. Jean-Marie BODIN
M. Philippe NEAU
M. Jean-Jacques PLINET
M. François VENDITTOZZI

SPORT & CULTURE : Mme Valérie AMY-MOIE

Mme Nelly DAVONNEAU
Mme Adélaïde RENAUD
Mme Martine BOUTET
M. Jean-Philippe COLAS
M. Jean-François WACRENIER

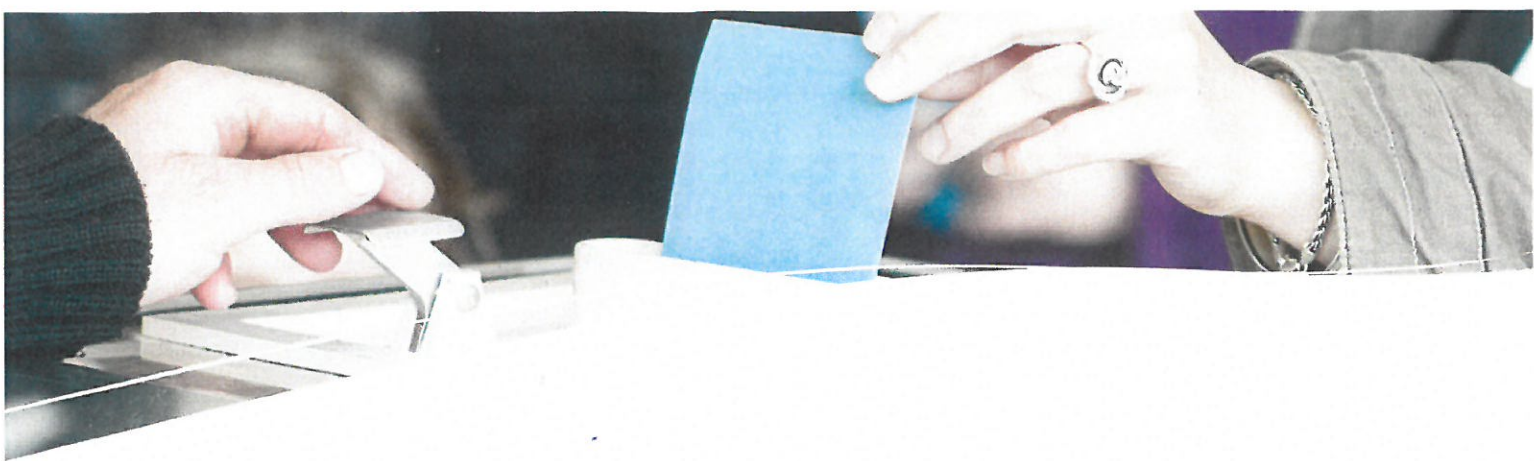
M. Yvon DAVID
Mme Annie RAVARD
Mme Josianne SUIRE
Mme Tatiana DION
M. Jean-Jacques PLINET

TOURISME : M. Guy JOUINOT

Mme Sylvie ROCHETEAU
M. Jean-Philippe COLAS
M. Jean-François WACRENIER
M. Jean GUILLOUX
Mme Annie RAVARD
Mme Christiane COCARD

Mme Josianne SUIRE
Mme Sylvie VIVIER
Mme Tatiana DION
M. Jean-Jacques PLINET
Mme Catherine GANNE

* Le Président de la Communauté de Communes AUNIS ATLANTIQUE fait partie de droit de chaque commission. Les Vice-présidents sont conviés à toutes les commissions.



INFOS

De nouveaux modes de scrutin mis en place pour les élections municipales de 2014

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Vous élirez vos représentants pour 6 ans. Les règles relatives à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires ont été modifiées suite à la loi Valls du 17 mai 2013.

Qu'est-ce qui change ?

Pour la première fois, vous allez voter pour vos élus communautaires, qui seront désignés en même temps que vos conseillers municipaux.

Qui me représente à la Communauté de Communes ?

Votre commune est représentée à la Communauté de Communes Aunis Atlantique en fonction de son nombre d'habitants.

Pour rappel, pour Aunis Atlantique, le nombre de sièges, basé sur les données INSEE 2011, sont répartis comme suit :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2011	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE
Andilly-les-Marais	1 930	3
Angliers	796	1
Benon	838	1
Charron	2 250	4
Courçon d'Aunis	1 700	2
Cram-Chaban	602	1
Ferrières	763	1
La Grève-sur-Mignon	469	1
La Laigne	356	1
La Ronde	1 027	2
Le Gué d'Alleré	672	1
Longèves	763	1
Marans	4 710	7
Nuaillé d'Aunis	1 054	2
St Sauveur d'Aunis	1 559	2
St Cyr-du-Doret	608	1
St Jean de Liversay	2 366	4
St Ouen d'Aunis	1 230	2
Taugon	803	1
Villedoux	1 136	2
	25 632	40

> Si vous habitez une commune de moins de 1000 habitants, vous élirez vos conseillers comme en 2008, par scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat.

En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

> Si vous habitez une commune de 1000 habitants et plus, vous n'élirez plus vos conseillers municipaux au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Les candidats au mandat de conseiller municipal se présenteront donc au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe.

Vous trouverez alors dans ces communes des bulletins de vote présentant sur la même page, à gauche, la liste des candidats au conseil municipal, et à droite, la liste des candidats au conseil communautaire. Pour les deux listes, les noms des candidats seront mentionnés dans leur ordre de présentations. Lorsque votre commune est représentée par au moins deux membres au conseil communautaire, il vous sera proposé un candidat de plus (voire deux pour les communes les plus peuplées) que de sièges à pourvoir.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

Maintenant que vous savez tout, faites entendre votre voix les 23 et 30 mars !